



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Nombre de membres
Du Conseil
Communautaire**

Titulaires : 67
Membres présents : 46
· dont suppléés : 3

Membres représentés : 15
Votants : 61
Date de la convocation
30 avril 2019

Secrétaire de séance :
Françoise ROUX

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 07 mai à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 30 avril 2019, s'est réuni à MOREUIL

Conformément à l'article L 2121.14 du CGCT, Monsieur Alain SURHOMME est élu Président de séance.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, BLIN, FLAMANT, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), WU, HALL, ROUX, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT
Messieurs AMARA, BARRE, COTTARD, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DESFORGES (suppléant de M. DOUCHET) DUTILLEUX, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, TEN, DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, GAUMONT, REMY, VANDEVELDE, LAMBERT (suppléant M. DALRUE), DRAGONNE, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, LEROY

● Disposaient d'un pouvoir :

M. MARCEL de M. AUBRY, M. AMARA de Mme MARSEILLE, M. BARRE DE M. FRANCELLE, Mme BLIN de M. DURAND, M. COTTARD de M. DESROUSSEAUX, Mme MAILLART de M. BERTRAND Gilbert, M. CAPELLE de Mme ATTAGNANT, M. DRAGONNE de M. LEVASSEUR, M. BEAUMONT de M. CARON, M. VAN OOTEGHEM de Mme PREVOST, M. SURHOMME de M. POTTIER, M. LAMOTTE de M. BOULANGER, Mme PETIT de Mme BLONDEL, Mme ROUX de M. BIECKENS, M. SYROKI de M. CLEMENT

● Absents excusés :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT, PREVOST, BLONDEL
Messieurs BOULANGER, FRANCELLE, DURAND, DESROUSSEAUX, BERTRAND Gilbert, LEVASSEUR, CARON, POTTIER, BIECKENS, CLEMENT

● Absents non excusés :

Messieurs MONTAIGNE, BINET, LECONTE, VERMEIL, HEYMAN, PICARD

OBJET : COMPTES DE GESTION 2018

Rapport de Monsieur Dominique LAMOTTE, Vice-Président « Finances »

A. COMPTES DE GESTION 2018 de la CCALN DU TRESORIER MUNICIPAL / Budget général et budgets annexes

Le Vice-Président « Finances » expose aux membres du Conseil Communautaire que les comptes de gestion annexés sont établis par le Trésorier de Moreuil à la clôture de l'exercice 2018.

Après vérification, les comptes de gestion, établis et transmis par ce dernier, sont conformes aux comptes administratifs de l'EPCI.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs de l'ordonnateur et les écritures des comptes de gestion du Receveur municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 60, Contre : 0, Absention : 1)

le Conseil Communautaire:

- Approuve les comptes de gestion 2018 du Receveur municipal pour l'exercice 2018 du Budget Général et Budgets annexes : BA Bonneterie, BA complexe sportif et culturel, BA Luce, BA Crèche Coquille de Noye, BA Déchets ménagers, BA Zone d'Hangest, BA Zone de Moreuil, BA Zone d'Ailly sur Noye, dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs de l'EPCI pour le même exercice.
- Dit que les comptes de gestion 2018 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.
- Autorise le Président à signer les comptes de gestion 2018. Les résultats 2018 transmis par le Trésor Public figurant ci-joints, qui s'identifient exactement aux résultats constatés aux Comptes Administratifs de l'ordonnateur.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 07 MAI 2019

A MOREUIL



Alain SURHOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AVRE, LUCE NOYE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le.....